



Séjour de 4j/3n REALLON « Le Balcon des écrins » du Mardi 19 au Vendredi 22 janvier 2027

Séjour de Randonnées

Situé à Réallon, à 35 km d'Ancelle, l'établissement Le Balcon des Ecrins propose un jardin, une terrasse et un restaurant. Chaque hébergement de cet hôtel 3 étoiles offre une vue sur la montagne. Vous pourrez profiter d'un bar et d'un accès skis aux pieds. Cet hôtel non-fumeurs dispose d'un spa et d'une connexion Wi-Fi gratuite dans l'ensemble de ses locaux.

Ce séjour se compose de 4j/3n en pension complète du Mardi 19 au Vendredi 22 janvier 2027 à REALLON, une station de montagne située entre le lac de Serre-Ponçon et le parc national des Ecrins.

**Prix : 430€ par personne, pension complète du déjeuner du Mardi 19 au vendredi 22 janvier 2026,
Base chambre double/Twin**

Ce prix comprend :

Le transport aller/retour, La chambre double
La pension complète, vin /café compris au diner
Panier repas (déjeuner)
Pot d'accueil, L'animation en soirée (dès le second soir), Le linge de toilette & draps fournis
Accompagnateur sur chaque randonnée
Assurance incluse Déjeuner du dernier jour
Matériels inclus
1 A/R en télésiège

Ce prix ne comprend pas :

Le supplément chambre individuelle de 45€
(nombre limité)
Les dépenses personnelles, et d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

Programmes du séjour

Mardi 19 Janvier A. Midi 14h Les chalets de Vaucluse DVM : 300 m Difficulté * Distance 10 km A/ R Temps de marche 5h00 Circuit en boucle Point de départ : Station de Réallon 1550 m Point culminant : Pierre rouge 1800 m Déplacement en car : Au départ de l'hôtel	Jeudi 21 Janvier Toute la journée Le col de la Gardette DVM 710 m Difficulté : ** Distance 13 km aller /retour Temps de marche 5h30 Point de départ : Camping des Gourniers, commune de Réallon 1416 m Point culminant : Col de la Gardette 2126 m Déplacement en car 8 km
Mercredi 20 Janvier Toute la Journée La Montagne commune de Crots DVM : 440 m Difficulté ** Distance 12 km A/ R Temps de marche 5h30 Circuit en boucle Point de départ : La montagne 1500 m Point culminant : Clot Besson 1936 m Déplacement en Car: 26 km	Vendredi 2 Janvier La matinée Le Serre Du mouton DVM : 596 m Difficulté : ** Distance 10 km A/ R : Temps de marche 4h00 Point de départ : Station de Réallon 1550 m Point culminant : Croix du vallon 2146 m Déplacement en car : Au départ de l'hôtel Départ 14h après le déjeuner sur place

Acteur du tourisme social, créée en 1977, VACANCES LEO LAGRANGE est une association de tourisme régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est Le Negresko, 4 rue Léon Paulet 13008 Marseille. Sa vocation est l'organisation de séjours dans les résidences et villages-vacances dont elle est gestionnaire ou partenaire.

Elle est adhérente à la Fédération Léo Lagrange dont le siège social est situé au 150 rue des Poissonniers 75018 Paris. Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro n°IM075140006. Garantie financière : UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MAIF 79038 Niort Cedex 9

Inscription exclusivement par mail (2 personnes maximum)

rstourisme@free.fr

Le 19 septembre à partir de 17h

Inscriptions prises par ordre d'arrivée

Pré-inscription animateurs et membres du CA : dès publication sur le site

Nombre de participants maximum : 55, voyage validé à 45

Dépôt du dossier* et des 2 chèques samedi 26 septembre à 10h à la Randonnière

- **Le dossier d'inscription en deux exemplaires Merci**

Les programmes proposés constituent des bases, ils sont adaptables sur place, en fonction de la condition physique des composantes du groupe, ainsi que des conditions climatiques et de la praticabilité des circuits au moment du séjour. Ces adaptations sont du ressort exclusif des professionnels accompagnants. Elles sont effectuées sous leur responsabilité.

Toute l'équipe Voyages des Randonneurs Sanaryens vous souhaite un bon séjour.

Conditions d'annulations (extrait des CGV de Léo Lagrange)

L'annulation totale ou la modification partielle d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation – par personne pour les séjours avec restauration, par logement pour les séjours en location – selon les barèmes ci-après :

- De la date de réservation à 46 jours avant le début du séjour : 10% du montant du séjour
- Entre 45 et 31 jours avant le début du séjour : 25% du montant du séjour
- Entre 30 et 15 jours avant le début du séjour : 50% du montant total
- Entre 14 et 8 jours avant le début du séjour : 75% du montant total
- Moins de 8 jours avant le départ ou non présentation : 100% du montant total

Tout séjour écourté ainsi que toute prestation abandonnée volontairement par un participant, et ce même en cas de maladie ou d'accident, entraînent la perception de frais d'annulation de 100% du prix du séjour. Le % s'applique sur le montant TTC du séjour hors adhésion et assurances optionnelles, celles-ci n'étant pas remboursables en cas d'annulation du séjour

Concernant les séjours groupes, des conditions spécifiques à chaque établissement pourront être appliquées, conformément au contrat groupe de séjour.

Acteur du tourisme social, créée en 1977, VACANCES LEO LAGRANGE est une association de tourisme régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, dont le siège social est Le Negresko, 4 rue Léon Paulet 13008 Marseille. Sa vocation est l'organisation de séjours dans les résidences et villages-vacances dont elle est gestionnaire ou partenaire.

Elle est adhérente à la Fédération Léo Lagrange dont le siège social est situé au 150 rue des Poissonniers 75018 Paris. Elle est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro n°IM075140006. Garantie financière : UNAT 8 rue César Franck 75015 Paris – Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MAIF 79038 Niort Cedex 9